



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

**Date de la convocation**  
22/06/2020

**Date d'affichage**  
22/06/2020

**L'an deux mille VINGT et le 25 JUIN à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

**Madame CARBONNEL Charlotte, Maire**

Présents : Mesdames PICUS Juliette, RICHAUD Nathalie, ROUBAUD épouse PASCAL Danièle, ainsi que  
Messieurs BERTEL Laurent, BIANCO Pierre, DAROTTE Jean-Fabien, DELAN Pascal, DHAZE Emilien, ESTELLE Thierry, GONTERO Gaby, PELLEGRIN Mathieu, REBECHE Nicolas, RIVOAL Alain.

Procuration : Madame GRÉGOIRE Marguerite donne pouvoir à Mme CARBONNEL Charlotte

Secrétaire de séance : Mme PASCALE Danièle

### **1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE Fixation du créneau d'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2020**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le créneau d'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2020.

Ce créneau pourrait commencer le samedi 04 juillet et se terminer le dimanche 23 août 2020.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Décide** de fixer le créneau d'ouverture de la piscine municipale du 04 juillet au 23 août 2020.

## **2 – RESSOURCES HUMAINES - Création de cinq postes d'adjoints techniques saisonniers pour la saison d'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2020**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en prévision de l'ouverture de la piscine municipale à l'été 2020, il y a lieu de recruter cinq adjoints techniques, qui rempliront les fonctions de caissiers et de chargés de l'entretien des locaux.

Ceux-ci seront recrutés chacun à raison de 25 heures par semaine en qualité d'adjoints techniques, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, indice brut 350, indice majoré 327.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** la création de cinq postes d'adjoints techniques, non titulaires, à temps non complet, aux conditions ci-dessus énumérées.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2020.

## **3– RESSOURCES HUMAINES - Création d'1 poste de maître-nageur sauveteur pour la saison d'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2020**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en prévision de l'ouverture de la piscine municipale à l'été 2020, il y a lieu de recruter sur la base de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3, alinéa 2, en qualité d'opérateur qualifié des APS, échelle C2 au 8ème échelon indice brut 430, majoré 380 un maître-nageur sauveteur à temps complet (35 heures hebdomadaire).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Décide** la création d'un poste de M.N.S., non titulaire, à temps complet, aux conditions ci-dessus énumérées.

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2020.

## **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE Fixation du créneau d'ouverture du centre aéré au CLSH Le Boisset pour l'été 2020**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le créneau d'ouverture du centre aéré au CLSH Le Boisset pour l'été 2020.

**Considérant** les capacités d'accueil et les ressources en personnels, il est proposé au conseil d'ouvrir le CLSH sur une durée de trois semaines selon le calendrier suivant :  
du lundi 06 au vendredi 24 juillet 2020.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer le créneau d'ouverture du centre aéré du lundi 06 au vendredi 24 juillet 2020.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2020.

## **5. - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation des délégués au Syndicat d'Énergie Vauclusien**

Lors de la séance du 3 juin 2020, l'assemblée délibérante a désigné deux représentants à ce syndicat par vote du conseil dans les conditions de droit commun.

Or, par courrier du 11 juin 2020, les services du contrôle de la légalité nous rappellent que cette élection doit être faite à bulletin secret.

**Considérant** la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein du Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV).

**Vu** les articles L5211-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que l'élection des délégués des communes dans les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés, se déroule, pour chacun des sièges à pourvoir, au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue ou relative, en cas de troisième tour de scrutin, sans possibilité d'y déroger.

Madame le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du délégué titulaire puis du délégué suppléant, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.  
Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
  - bulletins blancs ou nuls : 0
  - suffrages exprimés : 15
  - majorité absolue : 8
  - a obtenu :
  - Gaby GONTERO : 15 voix
- Monsieur GONTERO Gaby, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

Madame le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du délégué suppléant et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code. Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
  - bulletins blancs ou nuls : 0
  - suffrages exprimés :
  - majorité absolue : 8
  - a obtenu :
  - Pierre BIANCO : 15 voix
- Monsieur BIANCO Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

**DÉSIGNE** après scrutin à bulletin secret ses représentants comme suit :

- Au Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV)

1 délégué titulaire : M. Gaby GONTERO

1 délégué suppléant : M. Pierre BIANCO

**DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020/19**

## **6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Retrait des délibérations n° 2020/25 ET 2020/30**

Madame le Maire informe l'assemblée que par un courrier en date du 11 juin 2020, le contrôle de légalité de la Préfecture de Vaucluse nous notifie que les délibérations 2020/25 désignant les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon-Coulon et 2020/30 désignant les représentants de la commune au SIRTOM doivent être retirées.

En effet, il n'appartient pas à la commune de désigner ses représentants au sein de ces deux syndicats mixtes fermés car elle n'est plus membre direct de ces syndicats mais représentée par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL). C'est donc au conseil communautaire qu'il appartient de désigner ses délégués.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) :

**DECIDE** de retirer les délibérations 2020/25 et 2020/30 prises à l'occasion du conseil municipal du 03 juin 2020.

## **6 - FINANCES - Taux des recettes fiscales locales (FB-FNB) - 2020**

Madame le Maire expose à l'assemblée que par un mail en date du 19 juin 2020; la Direction Générale des Finances Publiques nous demande de leur communiquer nos taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 avant le 03 juillet 2020.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux des recettes fiscales locales (FB-FNB) pour l'année 2020.

Les taux sont les suivants : FB : 9,86% - FNB : 70,40 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de maintenir le taux des recettes fiscales locales à l'identique de 2019.

### **QUESTION DIVERSE**

Le conseil municipal maintient la gratuité du 1<sup>er</sup> jour d'ouverture de la piscine municipale le 04 juillet 2020.

**PLUS RIEN N'ETANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE A ETE LEVEE À 20 h 00.**

**Madame le Maire**

